



Assemblée générale

Distr. limitée
6 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

**Fédération de Russie et République arabe syrienne : amendement au projet
de résolution A/C.3/72/L.23**

**Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations
Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes
et de la démocratisation**

Après le paragraphe 3, *insérer* un nouveau paragraphe libellé comme suit :

« *Souligne* que, dans leurs travaux, les missions d'observation électorales sont tenues de respecter strictement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures et les processus politiques et électoraux des États Membres hôtes; »

